

Séance ordinaire du 5 mars 2020 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Présents :

MM. SCHWEIZER, HENRY, LEONARD, CRISTINI, NINFEI, STIBLING
Mmes ROBERT, KAUFFMANN, CHARDAR, MARINACCI

Absents avec procuration :

Monsieur STOLLER David donne procuration à Monsieur STIBLING Fabrice

Absents sans procuration :

Madame BETTING Audrey
Madame GIGLI Nathalie
Monsieur MARTIN Cédric
Madame BOULAY Séverine

Avec l'ordre du jour ci-après :

- 1- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- 2- Compte administratif 2019 du budget de la commune
- 3- Convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre avec ORANGE
- 4- Motion pour le projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à l'hôpital de Marange
- 5- Divers

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Après avoir présenté le compte administratif de la commune, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 10 voix pour,

- vote le compte administratif 2019 qui présente les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	: 269.680,66€
Recettes de fonctionnement	: 444.026,70€
Excédent de fonctionnement	: 174.346,04€

Dépenses d'investissement	: 84.333,07€
Recettes d'investissement	: 96.202,87€
Excédent d'investissement	: 11.187,80€

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 11 voix pour,

- adopte le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, identique en tous points au compte administratif de la commune.

CONVENTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES DEPLOIEMENTS DE LA FIBRE AVEC ORANGE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle n'ayant pas adhéré au dispositif Moselle Fibre en raison de l'existence de Régies gérant des réseaux dans plusieurs de ses communes, la ville de Moyeuve Grande s'est trouvée contrainte de trouver par elle-même une solution pour le déploiement d'un réseau de fibre optique intégrale, FTTH (Fiber To The Home) sur l'ensemble de son territoire.

Après de nombreuses consultations, un rapprochement avec l'Opérateur historique ORANGE a permis d'aboutir à la rédaction d'une convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH sur le territoire des communes de Moyeuve Grande et de Moyeuve Petite.

Ainsi, cette convention qui associe l'Opérateur, l'Etat, le Département de la Moselle et les deux communes, va permettre d'ici fin 2023, le déploiement de la fibre optique sur les deux communes, déploiement entièrement réalisé et pris en charge financièrement par ORANGE.

La réalisation de ce réseau offrira aux usagers un très haut débit ascendant et descendant, d'environ 400 mégabits, tout en leur garantissant le libre choix de leur fournisseur d'accès.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer avec ORANGE, l'Etat, le Conseil Départemental de la Moselle et la commune de Moyeuve Petite, une convention portant sur le déploiement par Orange d'un réseau de fibre optique FTTH

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 11 voix pour,

- autorise le Maire à signer avec ORANGE, l'Etat, le Conseil Départemental de la Moselle et la commune de Moyeuve Petite, une convention portant sur le déploiement par Orange d'un réseau de fibre optique FTTH sur le territoire du village.
-